

2 rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON - chaprais@gmail.com

Bulletin n° 21 (Mars / Avril 2014) édité par l'association «Vivre aux Chaprais» (loi 1901) - Directeur de la publication: Juliette Pérot-Pouradier-Duteil - ISSN 2 104-8258

Vivre aux Chaprais... La relève

Lors de l'assemblée générale du 20 novembre 2014, une page s'est tournée. En Effet, Jean-Claude Goudot (Président), Chantal et René Chevillard, (respectivement secrétaire et Vice-Président) ont rendu leur tablier après 16 années de bons et loyaux combats pour la défense du « bien vivre aux Chaprais ». Chantal Thevenin, membre active du bureau, a également présenté sa démission.

Depuis, une nouvelle équipe a pris la relève. Le 4 novembre, le nouveau bureau s'est réuni pour répartir les fonctions et responsabilités de chacun.

Fabien Bugnet a accepté la présidence et **Christian Renard**, la vice-présidence et la responsabilité du site web.

Edith Robert est secrétaire et déléguée aux relations avec les autres associations.

Jean Pierre Rouillon est secrétaire adjoint, délégué aux questions de logement (locataires).

Nathalie Délisée est trésorière et déléguée au commerce de proximité.

Juliette Pérot-Pouradier-Duteil est trésorière adjointe et responsable de la publication du journal Vivre aux Chaprais.

Patrick Blin est délégué aux questions d'urbanisme, de construction et de logement (copropriétés).

Ghislaine Maire et Colette Masson sont déléguées aux relations avec les commerçants et leurs associations et chargées de l'événementiel.

Ont été désignés porte parole de l'association: **Thomas Lutz** et **Damien Bonnet** particulièrement pour les questions de voirie.



Les orientations de l'association

La nouvelle équipe s'efforcera de poursuivre les mêmes objectifs, dans un respect de continuité, tout en gardant en tête que l'association a été créée pour défendre le cadre de vie des chapraisiens.

Nous savons que la barre est haute, il nous sera difficile de faire mieux mais nous nous y efforcerons.

L'association Vivre aux Chaprais sera toujours à l'écoute des habitants du quartier. Elle fera tout son possible pour mettre en contact les personnes rencontrant des difficultés, des problèmes avec les services de la ville, les associations, les institutions...

Avec de plus en plus d'adhérents, l'action de l'association sera forte et facilitée. Alors nous comptons sur vous: nous ne nous engageons pas à agir à votre place mais avec vous.

Nous ne pourrions régler tous les problèmes mais nous mettrons tout en œuvre pour faciliter le dialogue.

Pour résumer nos préoccupations, voici la liste des orientations présentées, débattues et adoptées lors de l'A.G.:

- Bien vivre ensemble aux Chaprais.
- Intervenir sur tout le secteur des Chaprais mais également sur celui des Cras.
- Privilégier un urbanisme respectueux de l'environnement par le dialogue, la négociation, la médiation, la concertation sans s'interdire le recours à la justice.

- Privilégier les modes doux de déplacement: replacer le piéton au cœur, les cyclistes, les transports en commun; fluidifier la circulation automobile; favoriser le stationnement pour les courses.
- Soutenir toutes les activités commerciales, artisanales, de service pour un quartier vivant.
- Soutenir le secteur associatif, pour une maison commune.
- Lutter contre toutes les formes de nuisances et pour la tranquillité publique.
- Informer tous les chapraisiens avec son site et son journal.
- Maintenir et développer les rapports avec les élus en général et les 7 élus du quartier en particulier.
- Participer à la réflexion et à l'action du Conseil Consultatif des Habitants des Chaprais/Cras.
- Poursuivre le travail de recherche sur le patrimoine, l'histoire et la mémoire du quartier.

En conclusion, La tâche est ardue, mais entouré de cette équipe avec chacun ses compétences, ses richesses, ses capacités, nous nous efforcerons de poursuivre, à notre façon, pour que l'on puisse toujours dire « qu'il fait bon vivre aux Chaprais! »

Fabien BUGNET – Président.

Nos principales préoccupations :

Le mercredi 28 janvier 2015, trois membres du bureau ont été reçus en mairie par Mme Marie Zehaf, Maire adjointe, M. Daniel Mourot et M. Alain Coillot du service de la voirie. Lors de cet entretien, nous avons pu « échanger » sur les problèmes du quartier. Cette rencontre faisait suite à d'autres, et comme nous l'avons précisé, nos préoccupations sont les mêmes et nous devons rester fermes sur certains points.

Le sens de circulation rue Charles Fourier : tout d'abord, commençons par « une victoire ». En effet, lors des travaux du tram, la rue Charles Fourier avait été mise en sens unique depuis le pont des Cras en direction de la rue de Belfort. De nombreux riverains avaient manifesté leur satisfaction quant au confort et à la sécurité engendrée par un tel aménagement. Une fois les travaux terminés, la rue a été remise en double sens... Après une enquête de *Vivre aux Chaprais* et une seconde des services de la voirie, il est acté que la rue Charles Fourier sera définitivement en sens unique : pour la plus grande satisfaction de tous. Par contre, nous avons demandé à quelle date cela serait fait ? Il nous a été répondu que quelques aménagements devaient être réalisés auparavant... **au printemps !**

Autre satisfaction, tout du moins, à demi : les poteaux inutiles. En effet, certains poteaux, datant eux aussi des travaux du tram, ont « traîné » un long moment sur les trottoirs... après plusieurs courriers, nous avons obtenu que ceux-ci soient retirés... mais il en reste encore ! Rue du Balcon et sur le trottoir de la rue Viotte sans oublier celui qui gêne la sortie de la cour du magasin Picard au 85 de la rue de Belfort. Réponse donnée : ce poteau appartient à la société Numéricable, contactée par nos soins et par J.L. Fousseret, rien n'est fait... **attendons le printemps ?**

POMONA : LA FIN DES ENTREPÔTS :

La démolition des entrepôts Pomona a été terminée le 24 décembre 2014. Puis des travaux ont repris durant tout le mois de janvier : concassage sur place des « matériaux inertes » qui ont servi au remblayage du terrain. Des précautions semblent avoir été prises contre la pollution : d'abord contre l'amiante lors du démontage des toits, puis contre la dioxine (observée aux abords du transformateur qui avait été incendié). En revanche, la dépollution du sol n'a pas encore été réalisée. Elle sera à la charge de l'acheteur éventuel du terrain. Mais à ce jour, aucun projet n'est encore décidé. Affaire à suivre... Notre site www.chaprais.fr a déjà consacré 30 articles à ce sujet ! Vous pourrez y voir notamment la vidéo des dernières minutes de l'entrepôt.



La sécurité des piétons : depuis bien longtemps et après plusieurs courriers et une visite des lieux avec Mme Zéhaf, nous attendons toujours le traçage du passage piéton de la rue des Jardins, sur le pont rebaptisé *Guillot* par les riverains. À cela, une seule et unique réponse : quand le temps le permettra... **au printemps !**



Avenue Denfert Rochereau : nous avons demandé un réaménagement du passage piéton reliant le parking Isembart au pont ; d'autre part nous avons réclamé l'installation d'abris bus pour les stations situées en bas de l'avenue et qui sont très largement fréquentées.

La sempiternelle question des trottoirs : revêtement dégradés dus aux interventions diverses des entreprises de constructions qui rebouchent tant bien que mal... avec les intempéries et les passages : le *colmatage* ne tient pas. La ville nous a répondu que toute demande de raccordement au réseau ne peut être refusée même si le trottoir vient d'être refait.

Demande de réaménagement du croisement rue de Belfort et passage Rambaud : le passage piéton (trop éloigné et peu accessible) n'est guère utilisé par les piétons et cyclistes empruntant *ce raccourci*. Réponse de la ville : l'idée n'est pas abandonnée, mais il faudrait attendre les travaux de l'immeuble au dessus de La Royale... cela n'empêche pas les études de faisabilité.



Concernant les « crottes », nous avons apprécié la justesse de la campagne publicitaire, mais à notre grande surprise les services n'ont pu nous répondre sur le nombre de *propriétaires de chiens inciviles* amendés. Par contre **deux** médiateurs sont nommés pour la sensibilisation à cette endémie... espérons qu'ils seront un peu plus présents dans nos rues... **au printemps !**



La lutte contre les tags : Pour rester dans les nuisances, nous avons encore évoqué les tags, véritable diarrhée visuelle... en recrudescence ces derniers temps. Nous avons signalé que les propositions faites pour l'enlèvement de ceux-ci sont insuffisantes : le tarif d'abonnement aurait baissé (mais toujours pas déduit des impôts locaux) mais la hauteur des



dégradations, quant à elle, ne cesse d'augmenter. La ville nettoie jusqu'à 1,80 m de hauteur... les tagueurs passent largement au-dessus. Le problème reste entier... **jusqu'au printemps !**

La fluidité de la circulation rue de Belfort : Depuis l'arrivée du tram, force est de constater que les deux feux tricolores implantés au début de la rue de Belfort sont à l'origine des bouchons et font fuir les automobilistes qui contournent le problème en passant par les rues adjacentes pour rejoindre le boulevard. On remarque également qu'à certains moments de la journée, les camions de livraison accentuent le blocage du trafic. De ce fait, les commerçants nous signalent que leurs clients ne prennent plus le temps de faire des achats dans le quartier.

La survie des commerces de proximité dans le quartier : nous avons fait plusieurs demandes à la mairie pour obtenir des places de livraisons adéquates et une gestion optimum des parkings par la mise en place d'arrêts minute gratuit sous forme de zone bleue pour le bas de la rue du Chasnot. Unique réponse de la mairie: installation d'un système de stationnement payant pour favoriser la rotation des véhicules à partir du 9 mars. Sortez vos pièces: horodateur en zone chrono: 1H30 maximum facturée 1,40 € les 45 min en journée, gratuit de 19h à 9 h, dimanche et jours fériés.

Notons aussi qu'en centre ville, les automobilistes disposent des 20 premières minutes gratuites et que d'autres rues commerçantes, quant à elles, n'ont tout simplement pas de stationnement payant, par exemple, la rue de Vesoul).

Les commerçants du quartier remarquent qu'aux problèmes de circulation et de stationnement s'ajoutent les difficultés dues à la raréfaction des bus rue de Belfort ce qui affecte leur clientèle.



DES CONSTRUCTIONS, POURQUOI? COMMENT? Un nouvel exemple rue Just Becquet.

Beaucoup de logements ne trouvent pas acquéreur dans le quartier et pourtant il y a encore trois constructions neuves dans le secteur de l'avenue Fontaine Argent, des rues Chopard, Beauregard et des Chalets. Un nouveau permis est déposé pour la petite rue Just Becquet. Les habitants s'inquiètent à juste raison de ce projet d'un immeuble de 17,5 m qui va leur créer des nuisances et une perte d'ensoleillement et de luminosité. Il faut savoir que c'est le PLU, auquel nous nous sommes opposés, qui détermine les hauteurs autorisées: 19 mètres en bordure des rues de ce secteur, un peu moins en cœur d'îlot. La municipalité précédente avait fait le choix de densifier à tout prix le quartier des Chaprais. Même si les hauteurs sont plus limitées que dans les années 70, la mairie admet la densification horizontale. Nous avons dénoncé les conséquences de cet entassement: promiscuité, logements sombres qui imposent de consommer davantage pour s'éclairer et se chauffer, difficultés de stationnement, etc.

De plus, la plupart de ces nouveaux logements sont vendus très chers 4 000 € le m² non pas pour se loger mais pour investir dans la défiscalisation! D'autres précisions sur le site www.chaprais.fr

La place Flore : L'ensemble des travaux de cette place chers aux chapraisiens semblent terminés. Il ne manque plus qu'une chose: un fleurissement de la déesse de Just Becquet. Les services concernés ont été destinataires d'un courrier de l'association demandant que cela ne soit pas oublié... **au printemps!**



Autres nuisances : sans pour autant dénigrer ce type de restauration, nous déplorons les déchets abandonnés, le parking sauvage et le bruit nocturne aux abords des commerces de restauration rapides. De nombreuses plaintes nous sont parvenues. La ville est au courant mais n'a pas de solution à proposer pour le moment.

Alors... vivement le printemps aux Chaprais! Et vous pouvez compter sur nous pour nous rappeler à leur bon souvenir le 20 mars!... 2015 bien sûr!

Le quartier des Chaprais doit rester *un quartier où il fait bon vivre* avec ses commerces de proximité, de qualité, ses entreprises et ses services. Vous, qui comme nous, aimez votre quartier, vous qui vivez, marchez, roulez aux Chaprais... **Achetez aux Chaprais!**

LE PDU: PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN :

Ce document a été formalisé pour la première fois dans la loi d'orientation sur les transports intérieurs en 1982. L'élaboration du PDU est obligatoire dans les périmètres de transports urbains pour les agglomérations de plus de 100 000 Habitants. Ce plan est établi pour une durée de 5 à 10 ans. Il doit être révisé en cas de modification du périmètre urbain. Le PDU est soumis à l'enquête publique.

Cette enquête a été lancée pour la période du 1^{er} septembre 7 octobre 2014 et concernait 59 communes.

Ce document a pour objectif de planifier pour la prochaine décennie (2015-2025) toute l'organisation des déplacements des personnes, des marchandises, la circulation, le stationnement sur l'ensemble de l'agglomération. Le PDU, au travers des 34 propositions d'action basées sur le transport, l'environnement, se doit de privilégier les modes de déplacements non polluants (bus, tramway), les modes doux (vélo, marche) et le covoiturage. Au final, il a pour but d'offrir une alternative à l'usage de la voiture.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu son rapport, publié le 12 Novembre dernier, approuvé par la CAGB le 12 Février écoulé.

Concernant notre quartier, les observations transmises pour l'une (N°20 page 48 du rapport) par les 4 copropriétés (l'Ariane, le Saint-Nicolas, les Jardins de Vesontio, les Aquarelles) proches du nouveau pont SNCF; et pour l'autre (N°3 page 52 du rapport) par M. Goudot alors Président de l'Association *Vivre au Chaprais*, ont fait l'objet de réponses plus ciblées sur le plan administratif que technique, sans toutefois gommer le fond des questions posées.

Quant au rapport final, il met l'accent sur la prise en compte des grands axes développés ci-avant. Affaire à suivre...

L'ensemble des documents constituant le PDU est consultable sur le site: www.grandbesancon.fr, rubrique déplacements transport puis PDU.

Histoire et Patrimoine : Le développement des Chaprais au XIX^e Siècle

À la fin du XVIII^e siècle, le quartier des Chaprais comptait 294 habitants. En 1896, soit un siècle plus tard 6415 habitants y sont recensés.

Plusieurs faits ont entraîné le développement de ce quartier.

Tout d'abord, rappelons que le commandant Marulaz, chargé de défendre Besançon assiégé par les troupes autrichiennes (du 4 janvier au 2 mai 1814) avait fait détruire, aux Chaprais, plus de 50 habitations et l'église Saint Martin alors située à l'emplacement de l'actuelle gare de la Mouillère. Et ce afin « de faciliter le tir des assiégés et d'empêcher les Autrichiens de tendre des embuscades ».

La reconstruction de cette église, à son emplacement actuel, fut achevée en 1822 (et le cimetière attenant en 1824). Cette église donne, symboliquement, une nouvelle identité au quartier.

Mais en ce début du XIX^e siècle, il était difficile, pour les habitants des Chaprais de se rendre au centre ville. Ils disposaient, pour franchir le Doubs, d'une passerelle en bois, à Bregille, qui servait peu et d'un pont éloigné, celui de Battant. Aussi dès 1830, la municipalité décide de construire deux nouveaux ponts: celui de Bregille, avec des piles en pierre, qui sera ouvert en 1837 et le pont Saint-Pierre (actuel pont de la République) qui fut ouvert à la circulation en 1838. Ce pont à péage fut construit sur de hauts piliers de fer desquels partaient des câbles tenant le tablier. C'est ainsi qu'il fut appelé « le pont de fil de fer ». À partir de ce pont, une nouvelle voie fut tracée (l'avenue Carnot actuelle), à partir de l'ancien chemin vicinal afin de joindre la route de Baume les Dames qui deviendra la rue de Belfort. Les Chaprais deviennent alors un lieu de passage et se développent.



L'ancienne gare Viotte

Autre fait marquant pour le quartier: l'ouverture de la ligne de chemin de fer Dijon-Belfort (entre 1856 et 1858) et la construction de la gare Viotte (1855), en brique et en bois afin de respecter les prescriptions militaires. De nombreux cheminots

vont alors habiter le quartier et assurer son développement.

Enfin, notons deux autres événements importants pour le quartier. En 1873, les restrictions imposées par l'armée quant aux constructions sont levées. On va pouvoir construire en pierre. Et en 1880, les Chaprais sont intégrés à la ville et les

barrières de l'octroi municipal repoussées. Là aussi, ces deux mesures vont contribuer au développement de notre quartier.

Cet article doit beaucoup au mémoire de maîtrise de M. Fabrice Petetin : Histoire des Chaprais au XIX^e siècle.

Transformation d'un hameau maraîcher en quartier urbain. Vous pouvez lire, sur le site de l'association www.chaprais.fr, d'autres articles concernant cette question, rubrique Histoire, ainsi que des billets concernant la gare Viotte et le pont de Fil de fer sur le blog Humeurs des Chaprais.



Pont de fil de fer: estampe (collection bibliothèque d'étude et de conservation; tous droits réservés)

Vivre aux Chaprais...

C'est aussi un site Internet!

Lire le petit journal Vivre aux Chaprais, c'est bien, mais sur 4 pages, c'est forcément limité. Si vous avez Internet sur votre ordi, votre tablette ou votre smartphone, avez-vous pensé à consulter régulièrement notre site web www.chaprais.fr? Vous y trouverez toute l'information sur les Chaprais mise jour quotidiennement (déjà un millier d'articles abondamment illustrés) et sans aucune publicité. Toutes les animations proposées dans le quartier (110 événements annoncés dans l'agenda) tout ce qui concerne la voirie, les travaux, le logement, l'histoire du quartier mais aussi des portraits de Chapraisiens: parmi les derniers celui de Gérard Magnin, le spécialiste des économies d'énergie, celui de la gérante du Restaurant le Mistigri, celui d'Elisabeth Gerl, fondatrice du Café des pratiques, celui de la directrice et d'une animatrice du Foyer de la Cassotte et 60 autres! Vous trouverez plein de renseignements pratiques comme où manger? Quels professionnels de santé (il y en a plus de 100)? Quelles associations dans le quartier? etc.

En 6 mois, notre site a reçu 31 000 consultations. Alors ne restez pas à l'écart! N'hésitez pas à réagir! Chacun peut transmettre ses initiatives, ses propositions, ses commentaires. Une page de petites annonces est à votre disposition.

COTISATION 2015

N'oubliez pas de renouveler dès maintenant votre cotisation... Merci!

Bulletin à retourner à l'association «Vivre aux Chaprais» 2 rue de la Rotonde - 25000 Besançon

www.chaprais.fr

Nom : Prénom : Âge :

Adresse :

Tél. : Adresse courriel :

Signature :

Souhaite

adhérer à l'association

Renouvelle ma cotisation 2015

Cotisation : 20 €

Soutien : 40 €

Chèque libellé à l'ordre de l'Association «Vivre aux Chaprais» et à retourner à la trésorière:

VIVRE AUX CHAPRAIS - Nathalie Délisée, 2 rue de la Rotonde - 25000 Besançon